

## 50 anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Neuchâteloises

### Adoption d'une résolution

Réunies en assemblée mercredi soir 25 novembre 2009 soir à Neuchâtel pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Neuchâteloises, des élues et personnalités féminines du canton ont adopté une résolution. Cette résolution, adressée au Grand Conseil, demande que l'on accélère le processus de création de structures d'accueil parascolaire. Le canton de Neuchâtel accuse en effet un retard certain dans ce domaine.

Environ 80 femmes ont répondu à l'invitation de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OFPE) mercredi 25 novembre au Château de Neuchâtel. Elles ont siégé dans la salle du Grand Conseil, en présence notamment de Jean Studer, président du gouvernement et de la seule conseillère d'Etat actuelle du canton, Gisèle Ory, de la première conseillère d'Etat, Monika Dusong, de la première conseillère aux Etats, Michèle Berger-Wildhaber, ainsi que de l'une des premières présidentes du Grand Conseil, Marie-Antoinette Crelier.

Elle ont tenu à rappeler que, si Neuchâtel avait été un canton pionnier dans le domaine de l'égalité homme-femme en 1959 (avec le canton de Vaud), il peine aujourd'hui à répondre aux besoins des parents qui doivent concilier vie professionnelle et vie familiale.

La résolution demande que l'on étende l'offre dans le domaine parascolaire et que l'on trouve des solutions financières satisfaisantes et acceptables pour toutes les familles, quel que soit leur niveau social ou leur structure familiale. La résolution a été adoptée par 62 voix, sans opposition et 4 abstentions.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Nicole Baur, cheffe de l'office de la politique familiale et de l'égalité, 079 735 02 15.**

Neuchâtel, le 26 novembre 2009